



Procédure pour obtenir une licence d'exploitation de commerce

Voici la procédure à suivre pour obtenir une licence d'exploitation d'un commerce :

- Remplissez le [formulaire de demande](#) en ligne ou faites une demande sur le portail des [Services en ligne](#).
- Acquitez les droits exigés de 218 \$.

Notre bureau délivre des licences d'exploitation de commerce dans les collectivités suivantes et pour les entreprises exploitées à l'extérieur des limites municipales de n'importe quelle collectivité des Territoires du Nord-Ouest.

Colville Lake	Dettah
Fort Good Hope	Fort Providence
Fort Resolution	Kát'odeeche
Jean Marie River	Kakisa
Nahanni Butte	Sambaa K'e
Tsiigehtchic	Wrigley
Łutselk'e	

Si vous comptez exploiter un commerce dans l'une des collectivités suivantes, il vous faudra communiquer directement avec la collectivité concernée pour obtenir votre licence d'exploitation de commerce.

Aklavik	Behchokq
Délne	Enterprise
Fort Liard	Fort McPherson
Fort Simpson	Fort Smith
Gamètì	Hay River
Inuvik	Norman Wells
Paulatuk	Sachs Harbour
Tuktoyaktuk	Tulita
Whatì	Wekweètì
Ulukhaktok	Yellowknife



Veillez prévoir trois à quatre semaines pour le traitement de votre demande.

REMARQUE : Votre licence d'exploitation de commerce sera uniquement délivrée quand tous les formulaires et renseignements demandés auront été fournis.

Les **entreprises ayant des employés** doivent fournir une preuve de leur enregistrement auprès de la [Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs](#).
Téléphone : 867-920-3888 ou sans frais : 1-866-277-3677.

En ce qui concerne les entreprises qui préparent ou servent de la nourriture, vous devez fournir un rapport d'un inspecteur-hygiéniste ou indiquer l'horaire prévu pour l'inspection de l'agent régional de santé environnementale (qui sera donné par écrit).
Veillez communiquer avec un [agent de la santé environnementale](#) au 867-767-9066, poste 49262.

Si votre entreprise est un établissement de restauration ou un débit de boisson, un magasin, un cinéma, une salle de danse, une usine ou un auditorium, ou un lieu où le public peut se rassembler, vous aurez besoin d'un rapport du [Commissariat aux incendies](#) indiquant que toutes les mesures de précaution de sécurité-incendie établies par la [Loi sur la prévention des incendies](#) sont respectées.

Veillez communiquer avec le commissaire adjoint aux incendies de votre région :

Région du Slave Nord : 867-767-9167, poste 21133

Région du Slave Sud : 867-872-6535

Région du Sahtú : 867-587-7115

Région d'Inuvik : 867-777-7297

Région du Dehcho : 867-695-7230

Les licences sont délivrées le 1^{er} avril et sont valides jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les droits ne couvrent que l'année en cours (ou les mois applicables) et doivent être acquittés chaque année lors du renouvellement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Division de la sécurité publique
Ministère des Affaires municipales et communautaires
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Government of Northwest Territories
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tour Northwest
5201, 50^e Avenue, bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9
Tél. : 867-767-9161, poste 21021 ou 21022
Télec. : 867-873-0309